

MOTION DU COMITÉ DE BASSIN DU 28 JUIN 2019

PLAN RHIN VIVANT

1 – Réaffirme son attachement à restaurer une continuité écologique optimale le long du Rhin et, en particulier, à réimplanter une souche naturelle de saumon d'Atlantique Nord, conformément aux engagements concertés des différents pays riverains.

2 – Fait valoir les moyens considérables de plus de 50M€ d'autorisations de programme alloués par la solidarité de bassin depuis plus de vingt ans, principalement pour soutenir financièrement la réalisation de passes à poissons sur les ouvrages hydroélectriques (Gambsheim, Strasbourg, Gerstheim, Kembs) mais aussi la restauration de milieux naturels connexes (remise en eau de bras morts, renaturation de forêts rhénanes, ...) et les opérations de reconstitution des populations de grands migrateurs par alevinage.

3 – Prends acte, malgré les moyens considérables investis, des écarts constatés en termes d'efficacité sur les récentes passes à poissons, par rapport aux prévisions initiales, et du très faible gisement de saumons à l'aval de l'ouvrage de Strasbourg, le tout lié aux très grandes difficultés techniques à travailler sur des ouvrages et des débits aussi importants que ceux du Rhin.

4 – Souscrit à la position du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) consistant à surseoir à la réalisation des trois dernières passes à poissons (Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrün) compte tenu des incertitudes techniques précitées, du montant des investissements nécessaires (plus de 150M€) et à réaliser au préalable une étude scientifique dressant un bilan des travaux réalisés et des perspectives d'amélioration de la continuité écologique des grands migrateurs, tenant compte du dérèglement climatique et de la qualité écologique des habitats.

5 – Propose de privilégier, dans le cadre du 11^{ème} programme, le financement d'un grand plan de renaturation du Rhin et de ses écosystèmes connexes pour favoriser la création d'un mosaïque de milieux naturels propices à la reproduction des espèces et valorisant la reconnexion de tous les milieux naturels possibles.

6 – Valide l'intérêt, au-delà des volets « biodiversité », de ce programme de renaturation ambitieux, au regard de l'ensemble des services que rendront les milieux recréés (autoépuration, régulation des crues et des étiages, alimentation de la nappe...) qui seront des atouts précieux à la fois pour l'atteinte des objectifs de la DCE mais aussi pour l'atténuation des effets du dérèglement climatique. On peut alors parler d'actions mises en œuvre sans regret.

7 – Valide la convention de préfiguration du plan Rhin Vivant approuvée par le Conseil d'administration du 27 juin 2019 correspondant au défi n°2 du programme d'intervention 2019-2024.

8 – Appelle de ses vœux à l'élargissement de ses signataires notamment aux partenaires transfrontaliers compte tenu de la nature transfrontalière de nombreux projets potentiels.

9 – Soutient la position du MTES consistant – fort de ce programme ambitieux de renaturation propice à la reproduction – à privilégier, à court terme, la continuité écologique des festons et des ouvrages hydrauliques de contournement des barrages EDF, facilitée par une augmentation des débits d'attrait. Ces aménagements permettront en particulier de valoriser le bassin versant d'Elz-Dreisam récemment aménagé par l'Allemagne et d'assurer la libre circulation de nombreuses espèces piscicoles.

10 – Demande à EDF de poursuivre ses investigations pour améliorer l'efficacité des passes à poissons réalisées sur la partie française du Rhin pour conforter la continuité écologique des grands migrateurs et en tirer les enseignements pour les futurs ouvrages de franchissement.

11 – Sollicite l'attribution de fonds communautaires exceptionnels pour la mise en place de tous ces aménagements prenant en considération l'ampleur des ambitions politiques liées au « retour du saumon à Bâle », les difficultés technologiques réelles constatées et les moyens financiers considérables nécessaires pour achever ce programme qui ne sauraient reposer sur la seule solidarité du bassin Rhin-Meuse, s'agissant d'un fleuve international.

12 – souhaite pouvoir auditionner sur ce sujet et sur le futur programme « Rhin 2040 » de la CIPR la présidente de la CIPR

Le Président du Comité de Bassin,



Claude GAILLARD